



## Réunion du comité syndical du 15 mai 2024

### Procès-verbal synthétique

**Le comité syndical s'est réuni le 15 mai 2024 à 18 h00 dans les locaux de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin (Salle du Conseil).**

**Présents :** Frédéric ALLOI, Alain BAVAY, Valérie BIEGALSKI, Edith BLEUZET, Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Marcello DELLA FRANCA, Philippe KEMEL, Charly MEHAIGNERY, Sophie RUSIN.

**Excusés :** Tony FRANCONVILLE, François LEMAIRE, Emilie LE TORIELLEC, Agnès LEVANT, Christian MUSIAL, François PASQUALINO, Yves TERLAT, Philippe VANTORRE.

**Absents :** Latifa AIT ABDERRAFI, Cécile BOURDON, Steeve BRIOIS.

#### Etaient également présents :

**Pour le syndicat mixte :** Patrice DELATTRE, Directeur - Lucie MENDES, chargée de mission – Elsa PICAVET, stagiaire, Frédérique THIBERVILLE, Assistante administrative - Olivier VERGNAUD, Chargé de communication

**Pour la Communauté d'Agglomération Hénin- Carvin :** Hélène QUESTE

**Pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin :** Baptise MENARD, Patrice JOOSEP

**Pour la commune d'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE :** Isabelle HACCART

**Pour la commune de COURCELLES-LES-LENS :** Willy WELVAERT

En préambule, le **Président** souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

**Monsieur Charly MEHAIGNERY** est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominatif des membres du comité et constate que le quorum est atteint. La séance peut donc être ouverte.

Le procès-verbal du comité syndical du 8 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Avis sur le projet de modification du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Hauts-de-France (volet relatif à la « gestion économe de l'espace » et la logistique)**

Le **Président** expose les modifications principales apportées au SRADDET notamment sur le volet relatif à la gestion économe de l'espace et la logistique ainsi que le projet d'avis au titre du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

**M. Philippe KEMEL** revient sur la possibilité de faire un arrêt à la gare de Carvin. Il s'agit selon lui d'un travail de long terme à faire et qui concerne environ 60 000 habitants. Le pont de Libercourt est en effet un pont historique qu'il est impossible de transformer. La création d'une gare à Carvin serait aussi une contrepartie légitime à l'impact écologique qu'entraînera la construction d'un nouveau tronçon ferroviaire entre Lille et Hénin-Beaumont.

**M. Alain BAVAY** s'interroge sur le fait d'être trop précis dans l'avis pour décrire le projet de SERM. Selon lui, le document cadre du SCoT ne peut être aussi précis car le SERM est un projet avec beaucoup d'incertitudes.

**Le Président** rappelle que l'avis rendu à la Région sur le SRADDET permet de rappeler certains enjeux de notre territoire, et précise que pour la décennie 2021-2031, le projet de SERM a peu de chance de se réaliser.

**M. Alain BAVAY** souhaite que le projet d'Eurovélo et la consommation foncière qu'il induit (2 hectares environ), soit repris dans les projets d'envergure régionale du SRADDET, et demande que l'avis le mentionne.

Concernant la consommation foncière, il rappelle que le compteur tourne depuis 2021 et qu'il serait important de voir ce qu'il reste à consommer pour le territoire et de mettre ces données en perspective avec les projets qui apporteront une plus-value à notre territoire, sans toutefois impacter les comptes fonciers des communes sur lesquels ils s'implanteront.

**Le Président** rappelle que les potentiels projets d'envergure régionale seront soumis à une sélection et qu'il faudra être attentif aux décisions de la Conférence régionale de gouvernance.

**M. Patrice DELATTRE** précise que les projets d'envergure régionale pour le territoire du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin représenteraient 171 hectares, soit 10% de l'enveloppe régionale.

**Mme Isabelle HACCARD** évoque la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de la CALL, et les préoccupations des habitants. Cette consultation met davantage en avant les attentes de la jeunesse que le sujet de la consommation foncière.

**M. Philippe KEMEL** répond que les projets de territoire répondent aux besoins des populations, et que les contraintes de la loi Climat et Résilience doivent être prise en compte dans ces projets et leur réalisation matérielle.

**Le Président** indique que les Présidents de la CALL et de la CAHC donnent des orientations politiques pour les élus des EPCI. Il précise que la Région fixe désormais un cadre pour la consommation foncière.

**M. Alain BAVAY** estime en effet qu'il faut faire au mieux au niveau local avec le cadre structurant de la loi ZAN, tout en essayant de satisfaire nos populations.

**M. Patrice DELATTRE** précise qu'à l'échelle régionale, la renaturation en déduction de la consommation foncière sera comptabilisée à partir de 2031 pour des raisons techniques.

Pour les élus, ce choix est inacceptable et ils y sont opposés. Il faut tenir compte de la renaturation dès à présent.

**M. Philippe KEMEL** craint que le cadre réglementaire asphyxie voire bloque le développement de notre territoire. Pour avoir que les communes aient une lisibilité sur les consommations foncières, il souhaite que l'avis sur le SRADDET demande une évaluation annuelle de la consommation foncière.

Pour **M. Alain BAVAY** le cadre s'impose à tous. Il y a une expression massive des populations qui sont favorables à la protection de l'environnement. S'il s'agit d'une contrainte, nous sommes à l'aune d'un nouveau monde, indique-t-il.

**M. Philippe KEMEL** craint que ce cadre se retourne contre nos populations, notamment les plus modestes.



Suite à ces échanges et en tenant compte des remarques formulées (pas de mention de l'emprise foncière du SERM, qualification, de la section de l'Eurovélo 5 en projet d'envergure régionale), le Comité syndical adopte à l'unanimité le projet de délibération portant avis du Syndicat mixte sur les modifications du SRADDET.

## 2. Etat d'avancement de l'élaboration du nouveau SCoT

Le Président dresse le bilan des réunions de secteurs avec les Maires : la réunion des pôles structurants du 8 avril 2024 à Avion, la réunion du secteur rural le 10 avril 2024 à Ablain-Saint-Nazaire et la réunion du secteur urbain du 16 avril 2024 à Courcelles-lès-Lens. Il indique qu'il n'y a pas eu de remise en question du Document d'Orientation et d'Objectifs. Le nœud principal des discussions a notamment porté sur la consommation foncière et sur les difficultés rencontrées sur le réseau de transport en commun du territoire.

Puis il fait le bilan des réunions publiques qui se sont tenues les 23 et 26 avril 2024 à Carvin et à Lens. Elles ont réuni une cinquantaine de participants avec des débats riches notamment sur les problèmes de transports en commun sur l'axe secondaire, la préservation des ressources dans un contexte de réchauffement climatique.

Enfin il détaille l'avis intermédiaire de la DDTM sur l'avant-projet du Document d'orientation et d'objectifs et plus particulièrement les remarques faites au sujet de la renaturation.

M. Charly MEHAIGNERY évoque la problématique des terrains pollués, notamment ceux classés dans le PIG de Métaleurop. Il s'agit de terrains classés « à bâtir » qui coûtent trop cher à dépolluer. Selon lui, il y a un travail à faire pour les faire rebasculer en terrain à renaturer.

## 3. Fonctionnement administratif - Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président explicite les modifications apportées au tableau des effectifs. La délibération ne fait pas l'objet de remarque particulière, elle est donc approuvée à l'unanimité.

## 4. Point d'information sur la caducité et le maintien en vigueur du SCoT

La délibération du 21 février 2024 relative au maintien en vigueur du SCoT approuvée en février 2008 n'ayant fait l'objet d'aucun recours des services de l'Etat, le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin peut donc être considéré toujours en vigueur.

Le Président conclut en indiquant que cette année, les Rencontres Nationales des SCoT auront lieu à Arras les 29 et 30 août prochain. Il invite les élus du Comité Syndical à y participer s'ils le souhaitent.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.*

*20h fin de la réunion.*

Charly MEHAIGNERY



Secrétaire de séance

Marcello DELLA FRANCA



Président